VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018 Rapporteur : Madame Anne-Marie STENOU

N° 60

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Aide au financement des travaux - Eglise de Locmaria : lancement d'une souscription publique

Il est proposé au conseil municipal le lancement d'une souscription publique afin de financer les travaux de restauration de l'église romane Notre-Dame de Locmaria.

La ville de Quimper prévoit de mener des travaux de restauration de l'église romane Notre-Dame de Locmaria. Le chantier, qui démarrera en automne 2018, porte sur la réfection de la charpente des bas-côtés atteinte par la mérule, la reprise d'une partie de la charpente du chœur, la réfection des toitures des bas-côtés et du chœur, la révision du système d'évacuation des eaux pluviales et la mise en accessibilité du portail principal. Le coût des travaux s'élève à 296 086,60 € hors taxes.

L'église abbatiale étant classée monument historique, cette opération peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental. Afin de soulager le reste à charge pour la ville estimé à 100 000 €, il est proposé de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

La ville, par son service de l'Animation du patrimoine, peut s'appuyer sur la Fondation du patrimoine qui organise des campagnes d'appel aux dons. Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

L'opération s'appuie également sur l'association « Village de Locmaria » qui jouera un rôle dans l'animation de la campagne de mécénat populaire et la diffusion des bons de souscription.

Une convention formalise le partenariat entre la ville de Quimper, la Fondation du patrimoine et l'association Village de Locmaria pour le recours au financement participatif ou crowdfunding au travers d'une campagne de souscription publique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 d'accepter le lancement d'une souscription publique pour les travaux de l'église Notre-Dame de Locmaria ;
- 2 d'autoriser monsieur le maire à signer la convention applicable au projet.